



EXTRAIT DU REGISTRE **Acte certifié exécutoire**

Réception par le préfet : 15/03/2010

Publication : 16/03/2010

VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 9 MARS 2010

DOSSIER N° : 16

REVISION SIMPLIFIEE DU PLAN
LOCAL D'URBANISME DE LA
COMMUNAUTE URBAINE DE
BORDEAUX - ARTIGUES PRES
BORDEAUX SECTEUR DE LA
BLANCHERIE - AVIS DE LA
COMMUNE EN APPLICATION DE
L'ARTICLE L 5215-20-1 DU CGCT

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 9 Mars 2010.

Présents : M. BOBET, M. JUNCA, MME MANDARD, MME LECLAIRE, M. Dominique VINCENT, MME CAZABONNE-DINIER, M. VALMIER, M. PRIGENT, MME CAZAURANG, M. JALABERT, MME SOULAT, MME CALLUAUD, MME COSSECQ, M. QUANCARD, M. VALLEIX, M. BLADOU, MME DESON, MME THIBAUDEAU, M. FARGEON, M. PASCAL, M. BARRIER, M. LAMARQUE, MME BORDES, M. Michel VINCENT, MME BEGARDES, M. PRIKHODKO, MME ROCHARD, M. ABRIOUX

Excusés avec procuration : M. ZIMMERMANN (à MME MANDARD), MME RAUZY (à MME LECLAIRE), MME SALIN (à M. QUANCARD), MME TRAORE (à MME CAZAURANG), MME MACERON (à M. BLADOU), MME DE PONCHEVILLE (à MME DESON), M. ASSERAY (à M. PASCAL)

Absent :

Secrétaire : M. LAMARQUE

DOSSIER N° 16 : REVISION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX – ARTIGUES PRES BORDEAUX SECTEUR DE LA BLANCHERIE - AVIS DE LA COMMUNE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 5215-20-1 DU CGCT

RAPPORTEUR . M. PRIGENT

Le Plan Local d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Bordeaux a été approuvé le 21 juillet 2006 Sa dernière modification date du 27 novembre 2009.

L'article L 123-13 du code de l'urbanisme stipule qu'une révision simplifiée du PLU peut être engagée afin de permettre la réalisation d'une construction ou d'une opération à caractère public ou privé, présentant un intérêt général notamment pour la commune ou toute autre collectivité. Ces dispositions sont également applicables à un projet d'extension des zones constructibles qui ne porte pas atteinte à l'économie générale du projet d'aménagement et de développement durable et ne comporte pas de graves risques de nuisance.

Par délibération du 29 mai 2009, le Conseil de Communauté a prescrit ce type de procédure afin d'adapter les règles du PLU pour mettre en œuvre l'aménagement de la plaine des sports de la Blancherie à Artigues près Bordeaux.

La révision simplifiée permettra dans un premier temps la construction de vestiaires et la création de deux terrains familiaux pour les gens du voyage sur l'emplacement occupé par des familles en voie de sédentarisation.

Ce projet répond à un besoin d'intérêt général

En effet, il concerne directement un équipement collectif à statut public géré par la ville de Cenon par ailleurs propriétaire du foncier.

Il s'inscrit également dans la mise en œuvre du PLH au titre des actions à mener en faveur des gens du Voyage qui ont des besoins spécifiques en matière d'habitat, notamment en terme d'accompagnement du processus de sédentarisation.

L'objet de la procédure de révision simplifiée du PLU engagée consiste à :

- déclasser de N3 en UD les parcelles AV 15, 40, 42 et 57,
- déclasser de UE en UD les parcelles AV 13, 18 et 19,
- déclasser en UE la partie de la parcelle AV 59 actuellement en N3.

Ceci correspond au classement en UD de l'ensemble de la Plaine des Sports.

L'EBC déjà existant est maintenu.

Cette procédure est menée par la Communauté Urbaine, compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme, en concertation avec la commune d'Artigues près Bordeaux concernée.

Le 11 septembre 2009 s'est tenue une réunion d'examen conjoint avec les personnes publiques associées (Etat, Sysdau, commune, conseil général, conseil régional, chambres consulaires). Aucune remarque particulière n'a été soulevée à cette occasion.

Par arrêté de Monsieur le Président de la CUB, le projet de révision simplifiée du PLU a été soumis à enquête publique, en mairie d'Artigues près Bordeaux et à la CUB, du 5 octobre au 5 novembre 2009 inclus, à l'issue de laquelle le commissaire enquêteur a émis un avis favorable.

En application de l'article L 5215-20-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le dossier de révision simplifiée du PLU sur le secteur de la plaine des sports de la Blancherie à Artigues près Bordeaux est maintenant soumis, pour avis, aux conseils municipaux des 27 communes membres de la Communauté Urbaine

En conséquence, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- émettre un **AVIS FAVORABLE** à la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Bordeaux pour le secteur de la plaine des sports de la Blancherie à Artigues près Bordeaux

Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE

Fait et délibéré le 9 Mars 2010

LE MAIRE,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke, positioned to the left of the name 'Patrick BOBET'.

Patrick BOBET